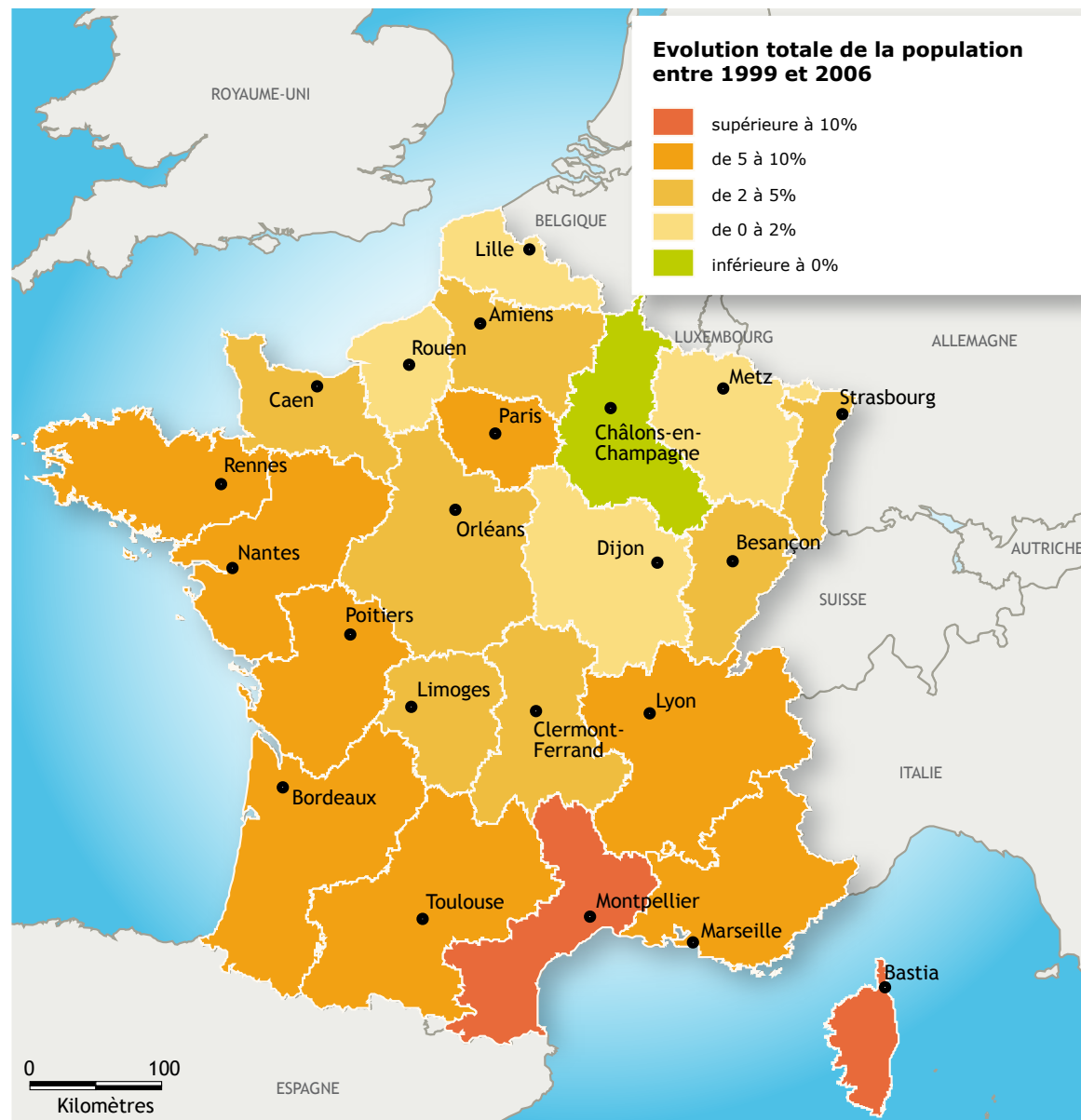


Diagnostic de territoire

Les grandes dynamiques démographiques



Source : INSEE RP 2006 - 1999

I - Le rayonnement de Besançon, capitale régionale

1/ Le rayonnement territorial

Depuis plusieurs décennies, le quart nord-est de la France connaît une croissance démographique moindre que le reste du territoire national. En effet, malgré un solde naturel excédentaire, cet espace subit une forte migration de ses populations vers les régions métropolitaines de l'arc atlantique et du Grand Sud.

Par sa position au centre de l'Europe, la Franche-Comté est un passage obligé des mouvements humains et économiques. La région, frontalière avec la Suisse, est aussi très proche de l'Allemagne et de l'Italie. Le SCoT de l'agglomération bisontine bénéficie ainsi d'une situation privilégiée sur l'axe structurant européen Rhin-Rhône, voie de communication entre la Mer du Nord et la Méditerranée, entre l'Europe du nord et l'Europe du sud.

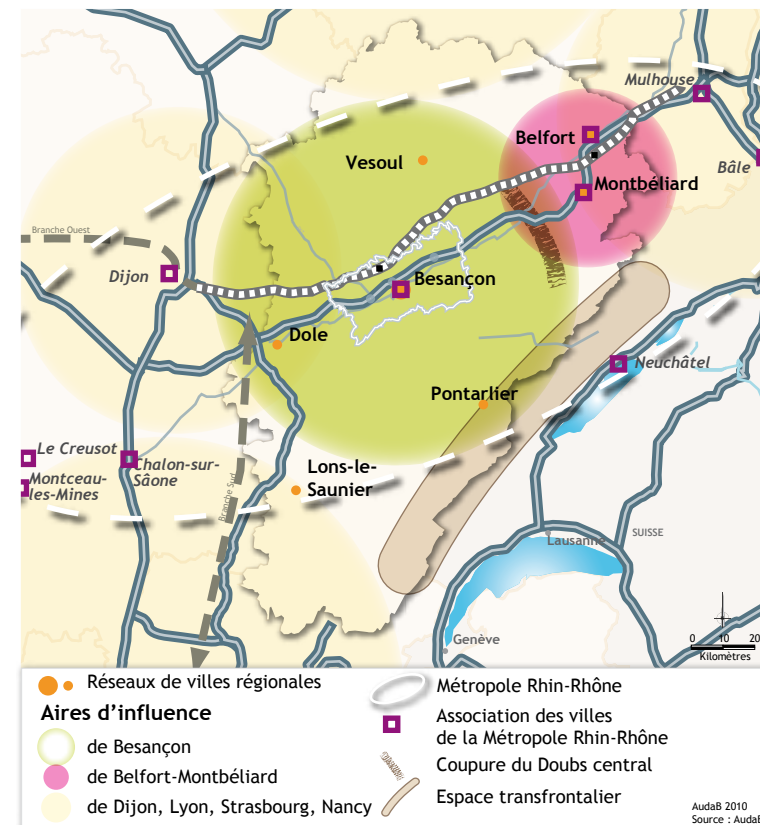
Le territoire bisontin, à l'image de la région Alsace ou des bassins de Dijon et Nancy-Metz, connaît une croissance démographique soutenue, marquant ainsi sa différence et son dynamisme au sein du quart nord-est français. Ainsi, l'aire urbaine de Besançon a connu, entre 1982 et 2006, une croissance de plus de 19% de sa population.

En 2006, le SCoT regroupe 203 351 habitants. Il est organisé autour de Besançon, ville centre comptant 117 080 habitants. La capitale comtoise se situe au 30^{ème} rang au classement des villes de France en terme de poids démographique.

L'unité urbaine de Besançon regroupe 11 communes, soit près de 135 000 habitants et se classe en 45^{ème} position au classement des unités urbaines françaises. Son aire urbaine avoisine les 234 000 habitants et connaît une croissance démographique soutenue (+ 1 625 habitants par an, soit une croissance annuelle de +0,72%).

La capitale comtoise rayonne prioritairement sur son territoire régional.

Le rayonnement et l'aire d'influence des territoires



■ Une capitale régionale, maillon d'un chapelet urbain

Besançon, capitale de la Franche-Comté, se trouve au nord-ouest du département du Doubs et est distante d'environ 90 kilomètres de Dijon, de Lausanne et de Belfort. Besançon se situe presque exactement au milieu d'un segment Lyon-Strasbourg, chacune de ces villes étant distante d'environ 190 kilomètres de la capitale comtoise.

Besançon, préfecture du Doubs (département de 516 000 habitants) est la capitale d'une région de 1 151 000 habitants. Son attractivité, importante à l'échelle régionale, est partagée avec l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle (plus de 306 000 habitants) au nord-est du territoire.

La position de Besançon, au centre de la région, est un avantage pour maintenir la cohésion du territoire. Elle justifie la concentration de nombreux services (formations supérieures diversifiées, multiplicité des services publics...) et équipements (Conservatoire national de région...).

Située sur l'axe Rhin-Rhône, l'agglomération n'a pas la taille critique pour être la locomotive de ce couloir de développement. Elle partage ainsi le dynamisme de cet

Population et emploi dans les aires urbaines du Réseau Métropole Rhin-Rhône

Aire urbaine	Population 1999	Population 2006	Evolution de la population	Emplois 2006	Emplois métropolitains supérieurs en 1999
Belfort	104 945	107 732	2,7%	45 184	3 405
Besançon	222 388	233 762	5,1%	102 085	5 683
Chalon-sur-Saône	139 792	134 045	2,5%	58 382	2 700
Dijon	326 886	335 691	2,8%	155 308	10 471
Montbéliard	180 155	179 759	-0,2%	75 669	3 332
Montceau-les-Mines et Le Creusot	89 997	85 146	-5,4%	31 386	1 013
Mulhouse	270 752	278 206	2,8%	114 684	6 600

Source : RP INSEE 2006

espace avec les agglomérations de Dijon, Montbéliard, Belfort, Mulhouse (...) qui, regroupées, comptent plus d'un million d'habitants.

Au-delà, le territoire bisontin est concurrencé par des agglomérations reconnues à l'échelle européenne : Strasbourg, Bâle-Mulhouse, Lyon, Metz-Nancy (...) ont chacune une influence sur le territoire franc-comtois. Ce dernier bénéficie aussi de sa proximité à la Suisse, en forte croissance économique.

Le SCoT bisontin au centre du réseau à grande vitesse européen



Un avenir associatif pour une reconnaissance à l'échelle européenne

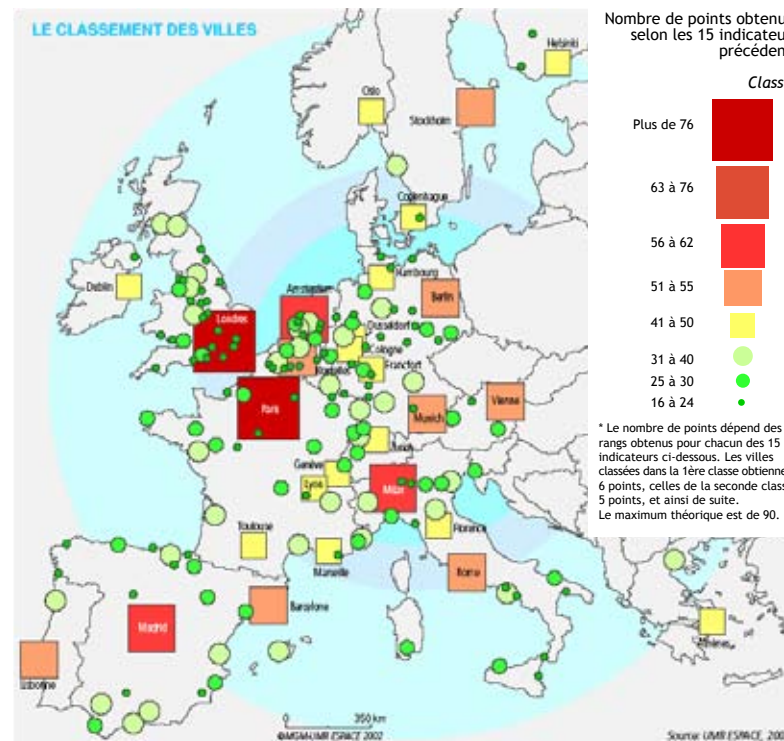
Avec une aire d'influence essentiellement régionale, le territoire bisontin rayonne de fait plus difficilement à l'échelle européenne. En 2002, l'agglomération bisontine ne figure pas dans le classement des villes de l'Union Européenne en raison d'un poids démographique modéré.

Fort de ce constat et souhaitant jouer un rôle important au sein d'une économie de plus en plus mondialisée, le Grand Besançon s'est associé aux agglomérations qui composent l'axe Rhin-Rhône en créant « Métropole Rhin-Rhône¹ » en 2005, territoire de réflexions et de projets partenariaux.

L'agglomération ambitionne ainsi de développer notamment des services et des cadres des fonctions métropolitaines (CFM²) en misant sur la coopération entre les villes plutôt que sur leur mise en concurrence. Elle participe à l'émergence d'une nouvelle organisation territoriale donnant toute sa chance à des agglomérations qui, isolément, n'ont pas l'attractivité des très grandes cités mais qui, par la mise en synergie de leurs atouts bénéficient d'un réel rayonnement à l'échelle européenne.

Cette stratégie est rendue possible par les nouveaux espace-temps qu'induit, dès 2011, la mise en service du TGV Rhin-Rhône.

Le rayonnement des agglomérations à l'échelle européenne



- La population en 2000
- L'évolution de la population des villes de 1950 à 1990
- Le trafic des ports maritimes en 1999
- Les passagers des aéroports en 2001
- L'accessibilité des villes à l'échelle européenne
- Les sièges sociaux des grands groupes européens
- Les places financières
- Le nombre de foires et salons internationaux
- Le nombre annuel de congrès internationaux
- Le nombre de musées
- Le nombre de nuitées touristiques
- Le nombre de sites et de grandes manifestations culturelles
- Le nombre d'étudiants
- Le nombre de revues scientifiques éditées
- Les réseaux de recherche européen

¹ Métropole Rhin-Rhône : Réseau de coopération transfrontalier et interrégional unissant les villes et agglomérations de Bâle (eurodistrict trinational de Bâle), Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot/Montceau-les-Mines et Neuchâtel.

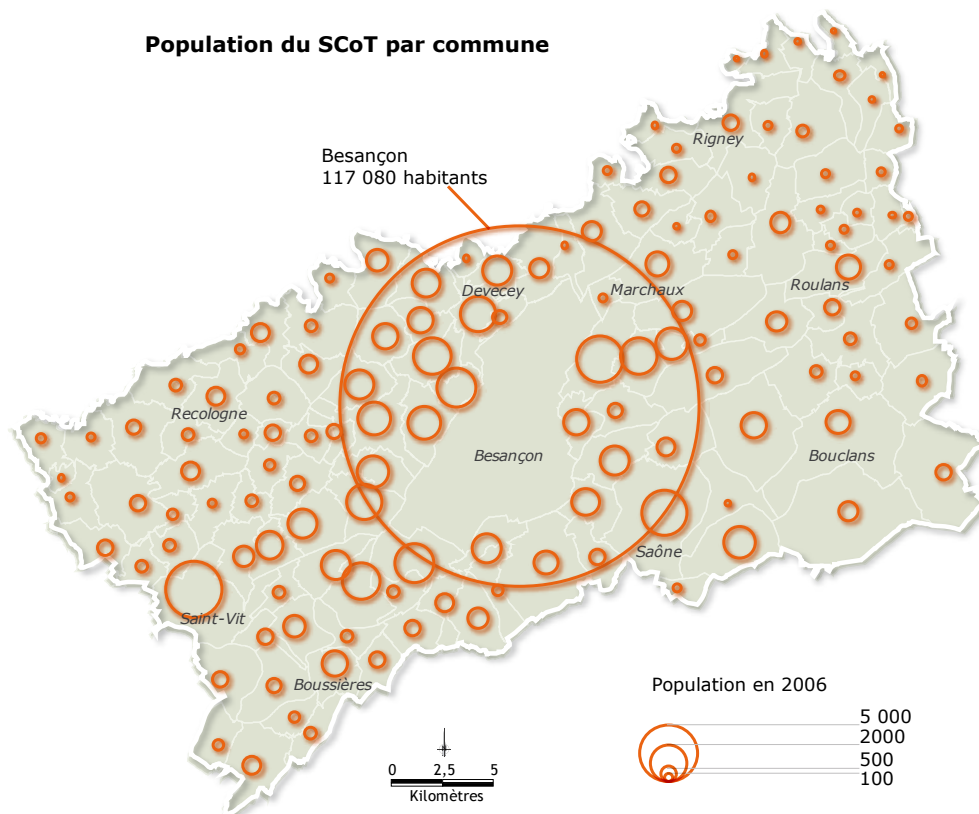
² Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) correspondent aux emplois de cadres ou aux chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus présents dans les cinq fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs).

Une ville centre de taille importante et de nombreuses petites communes rurales

Le SCoT de l'agglomération bisontine présente une topographie vallonnée, marquée par la présence du Plateau, des vallées du Doubs et de l'Ognon, et des sept collines entourant la capitale comtoise. L'espace naturel occupe une place importante avec près de 89% de la superficie totale du SCoT, dont 45% de forêts. La forte présence du milieu naturel participe au cadre de vie de qualité.

Le SCoT est un espace majoritairement rural, composé de nombreuses communes de petite taille, réparties sur un vaste territoire (878 km²) et organisées autour de Besançon.

Population du SCoT par commune



Evolution de la population dans les EPCI du SCoT

	Nombre de communes	Population 1999	Population 2006	Evolution annuelle moyenne
CA* du Grand Besançon	59	170 657	175 299	0,38%
CC** de la Bussière	12	1 416	1 514	0,96%
CC des Rives de l'Ognon	13	3 582	4 003	1,60%
CC de Vaîte - Aigremont	21	5 901	6 680	1,79%
CC du Val de la Dame Blanche	12	5 425	6 254	2,05%
CC du Val Saint-Vitois	16	8 816	9 601	1,23%
TOTAL SCoT	133	195 797	203 351	0.54%

Source : RP INSEE 2006

En dehors de la ville centre, le SCoT de l'agglomération bisontine est constitué de 8 villes, comptant toutes entre 2 000 et 5 000 habitants en 2006 :

- Saint-Vit est la plus peuplée avec 4 594 habitants ;
- Thise, 3 225 habitants ;
- Saône, 3 079 habitants ;
- Avanne-Aveney, 2 307 habitants ;
- École-Valentin, 2 298 habitants ;
- Montferrand-le-Château, 2 160 habitants ;
- Miserey-Salines, 2 116 habitants ;
- Roche-lez-Beaupré, 2 070 habitants.

Parmi les 133 communes du SCoT de l'agglomération bisontine, 45 ont une population comprise entre 500 et 1 000 habitants et 79 communes comptent moins de 500 habitants.

Classification des communes selon le poids de population

	Nombre de communes
Ville centre de plus de 100 000 habitants	1
Ville de 2000 à 5000 habitants	8
Commune de 1000 à 2000 habitants	23
Commune de 500 à 1000 habitants	22
Commune de 200 à 500 habitants	39
Commune de moins de 200 habitants	40

Source : RP INSEE 2006

CA* : Communauté d'Agglomération
CC** : Communauté de Communes

Un paysage institutionnel de proximité à considérer

Le SCoT est contigu avec 9 communautés de communes composant, pour partie, six Pays, territoires de projets partageant certaines structures avec les EPCI du SCoT : tel que le traitement des déchets à travers le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets, couvrant également le Pays Loue-Lison)...

Les relations sont toutefois plus fortes avec le Pays des sept rivières, situé en grande partie en Haute-Saône et qui intègre les communautés de communes du Val de la Dame Blanche et de La Bussière, appartenant au SCoT.

Plus spécifiquement, la communauté de communes du Pays Riolois, rurale mais en développement soutenu (nombreux projets résidentiels et économiques), profite de sa proximité avec l'agglomération bisontine.

Le sud de la Haute-Saône est directement concerné par l'arrivée du TGV (implantation de la gare TGV des Auxon à 5 km de la limite départementale), par le développement qui devrait en résulter et par l'amélioration de l'accessibilité (RN57 en partie doublée ou en cours de doublement entre Besançon et Vesoul).

Il s'agit de considérer, en amont, le devenir partagé des deux départements (Doubs et Haute-Saône) ainsi que l'attractivité que suscite Besançon pour une grande partie de la Haute-Saône.

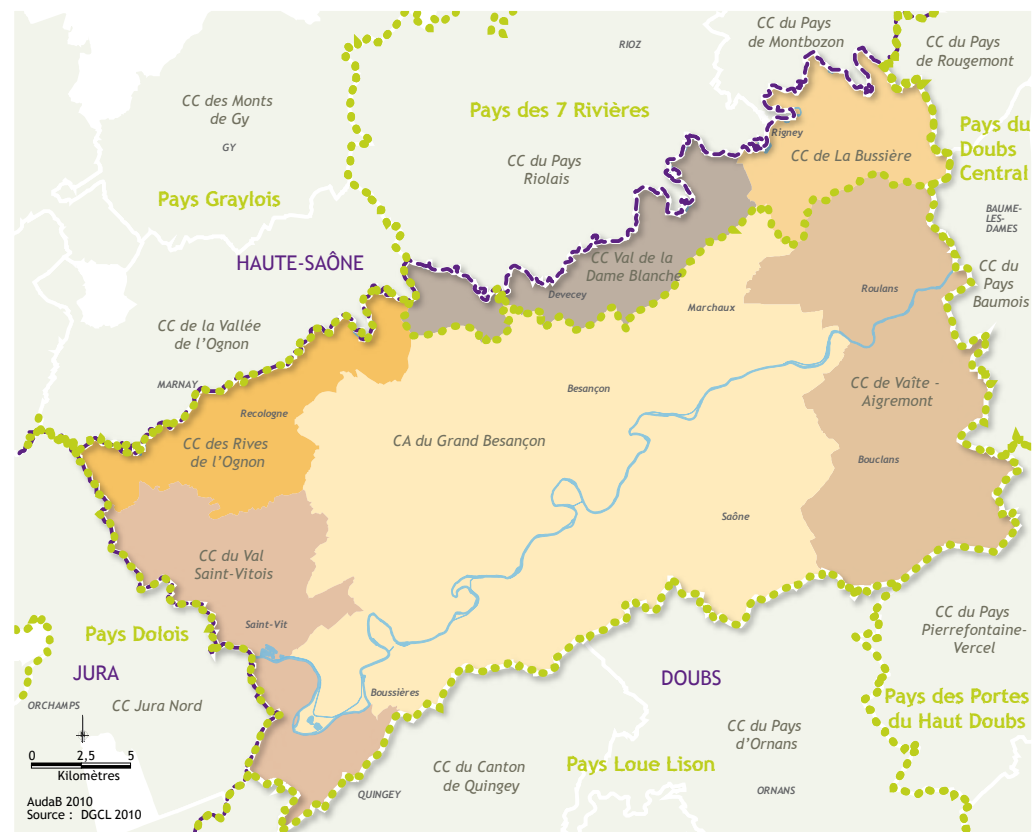
D'autres territoires, comme les communautés de communes du Pays d'Ornans ou du Jura nord, entrent parfois en concurrence avec le Grand Besançon et les communautés de communes du SCoT pour l'aménagement de zones d'activités.

Ces intercommunalités semblent tirer profit de leur proximité de l'agglomération (zone de Tarcenay entre Ornans et Saône, zone de Dampierre entre Saint-Vit et Dole...), mais ne génèrent qu'une faible concurrence au SCoT en matière d'implantations d'activités.

En revanche, d'autres intercommunalités comme les communautés de communes de la Vallée de l'Ognon (Marnay) ou du Pays Baumoï (Baume-les-Dames), du fait de l'armature urbaine et de leur niveau d'attractivité, ont une influence au niveau des limites du SCoT.

Enfin, la situation de Besançon, au nord-ouest du département du Doubs, donne au SCoT une position limitrophe à deux départements, le Jura à l'ouest et la Haute-Saône au nord. Ce positionnement doit être pris en compte dans la mesure où les compétences des collectivités territoriales concernées portent souvent sur des projets d'envergure.

Les territoires de projet limitrophes au SCoT de l'agglomération bisontine



2/ Le rayonnement économique

Une économie solide

Besançon se caractérise par un tissu économique dynamique. Le volume des créations d'établissements au sein du SCoT a augmenté de près de 6% entre 2004 et 2008. En 2009, la création est dopée par les auto-entrepreneurs (1 115 établissements créés en 2008, 1 905 en 2009,).

Le savoir-faire local s'illustre dans les secteurs de la mécanique et des microtechniques. Parkeon, leader des systèmes de billettique et de paiement pour le stationnement et le transport, est présent dans 50 pays. R.Bourgeois, un des leaders mondiaux dans la production des paquets de tôles et dans l'assemblage des moteurs électriques et génératrices, vend à l'exportation à hauteur de 70%.

Pour rappel, la notion de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) est un nouveau concept, remplaçant la notion d'emploi métropolitain supérieur (EMS). Le concept de CFM permet d'approcher le niveau de rayonnement ou l'attractivité d'un territoire.

Ainsi, l'aire urbaine de Besançon se caractérise par une part des cadres des fonctions métropolitaines supérieure à celle des aires urbaines comparables (6,4% de CFM dans l'aire urbaine bisontine en 2006 contre 6,3% à Poitiers et Nîmes, 6% à Limoges et 5,6% à Amiens).

Par rapport à la moyenne des aires urbaines, les fonctions métropolitaines qui occupent davantage de cadres dans l'aire urbaine de Besançon sont les fonctions de gestion et de culture-loisirs. La fonction prestations intellectuelles est dans la moyenne. Le poids des cadres du commerce inter-entreprises et de la conception-recherche est quant à lui plus faible.

L'aire urbaine de Besançon connaît une croissance du nombre de CFM de 33% entre 1999 et 2006, supérieure à l'évolution globale de l'emploi (+13%). Ces évolutions sont plus favorables qu'au niveau national. En effet, pour l'ensemble des aires urbaines, la hausse du nombre de CFM s'élève à 31,3% et celle de l'emploi total à 11,5%.

Les CFM du SCoT représentent la quasi-totalité des CFM de l'aire urbaine de Besançon (96,7%).

Répartition des cadres des fonctions métropolitaines à l'échelle de l'aire urbaine de Besançon

	1999	2006
Commerce inter-entreprises	642	687
Conception, recherche	868	1 209
Culture, loisirs	727	832
Gestion	2 080	2 773
Prestations intellectuelles	564	993
Nombre de cadres des fonctions métropolitaines	4 881	6 494
Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total	5.4%	6.4%

Source : RP INSEE

Une volonté affichée avec les pôles de compétitivité et la Métropole Rhin-Rhône

Avec quatre pôles de compétitivité (microtechniques, véhicule du futur, plastipolis et vitagora) sur les six que compte « Métropole Rhin-Rhône », de réelles perspectives s'ouvrent pour la Franche-Comté et ses agglomérations.

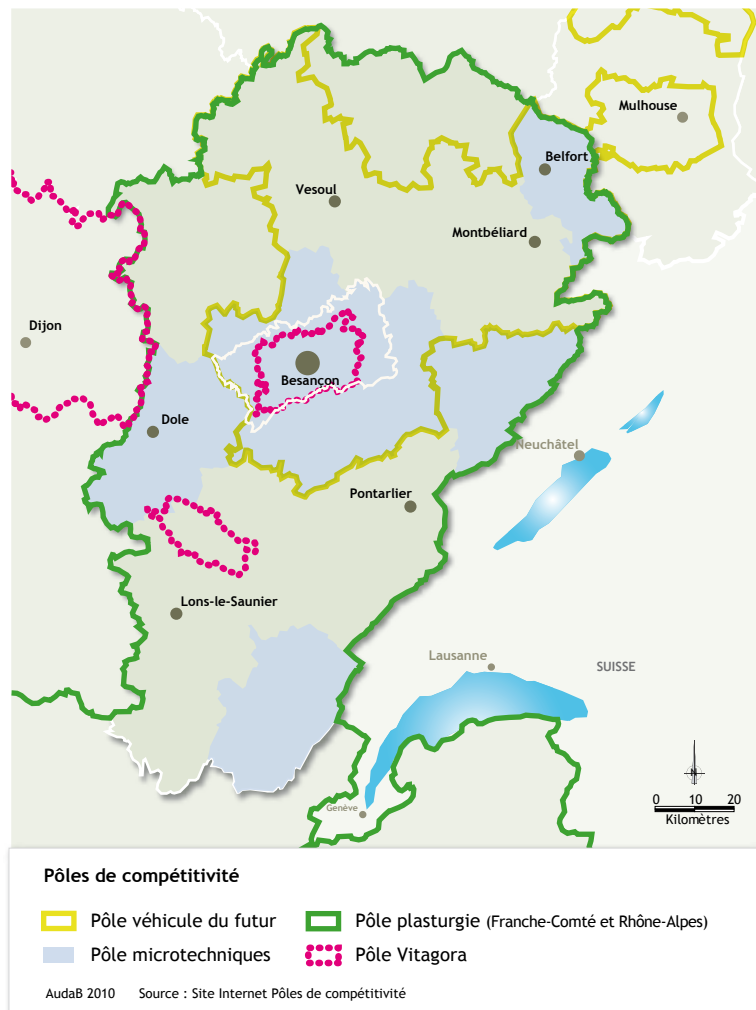
Par leurs contours géographiques étendus, les pôles microtechniques et véhicule du futur représentent une chance de coopération entre le nord de la Franche-Comté et l'agglomération bisontine, ainsi qu'un effet d'accélérateur pour « Métropole Rhin-Rhône ».

L'agglomération bisontine dispose déjà de plusieurs atouts : les technopoles TEMIS Innovation et TEMIS santé, le salon Micronora, les NTIC (réseau Lumière, Belin 2...), la présence d'entreprises leaders dans leur domaine... Au-delà de sa reconnaissance dans le domaine des microtechniques très lié au passé horloger de la ville, Besançon est aussi mondialement connue pour les activités de découpage-emboutissage.

Avec ces quatre pôles de compétitivité, l'agglomération bisontine possède un atout pour son développement économique et son rayonnement : l'optimisation et l'intégration de ces secteurs dans l'ensemble du développement territorial (liens avec les autres secteurs

économiques, avec l'enseignement supérieur : recherche et développement, transfert de technologies...) participeront ainsi activement à son dynamisme.

Les pôles de compétitivité en Franche-Comté



Des relations avec les villes limitrophes qui dépassent le cadre économique

La proximité des agglomérations de Besançon et de Dijon, toutes deux capitales régionales, contribue à leur rapprochement par plusieurs coopérations, notamment dans les domaines universitaire et médical (spécialisation des CHU). La démarche métropolitaine devrait renforcer cette coopération et l'élargir aux autres agglomérations du réseau.

Besançon entretient des relations avec le réseau des villes régionales (Vesoul, Belfort, Montbéliard, Pontarlier, Dole et, dans une moindre mesure, avec Lons-le-Saunier). Ces relations s'appuient sur des coopérations économiques, d'enseignement supérieur (déconcentration des formations) et sur une armature commerciale diversifiée. De plus, Besançon est le siège des administrations déconcentrées de l'Etat, du Conseil régional de Franche-Comté et du Conseil général du Doubs.

Cependant, des disparités territoriales subsistent et ne favorisent pas l'établissement de relations plus affirmées : l'absence de voie ferrée entre Besançon et Vesoul, le faible niveau de service ferroviaire entre Besançon et Lons-le-Saunier (sud du Jura sous influence de Lyon), les relations privilégiées entre Pontarlier et la Suisse (travailleurs frontaliers, attractivité commerciale de Pontarlier pour les Suisses), l'attraction de Dole pour Dijon...

Une agriculture qui participe au rayonnement du territoire

L'agriculture représente un vecteur d'attractivité et de rayonnement, notamment à travers l'AOP Comté. Reconnu comme produit d'exception, le Comté se place en première position des fromages AOP en France. L'exportation du savoir-faire agricole se développe (Angleterre, Allemagne, Belgique, Etats-Unis et Japon) et permet au territoire de rayonner à l'international. Par ailleurs, les rendez-vous du terroir ne cessent d'attirer les visiteurs. En 2010, la foire comtoise a ainsi attiré plus de 140 000 personnes.

3/ L'accessibilité au territoire

Le territoire du SCoT, de par sa localisation, constitue un maillon de l'espace de développement situé entre la plaine rhénane et le sillon rhodanien, zone de structuration économique à l'échelle européenne et jouant un rôle dans les échanges nord-sud, notamment entre le Benelux et le sud de l'Europe via la Suisse.

Cette situation est un atout qui doit être soutenu par un développement de son attractivité, notamment en assurant une bonne accessibilité et en développant de nouveaux réseaux.

Une accessibilité ferroviaire intéressante

L'accessibilité ferroviaire à l'agglomération bisontine est bonne : la gare de Besançon joue actuellement un rôle à l'échelle de l'agglomération, du département et de la région mais elle reste une gare de passage (axe Strasbourg-Lyon) ou terminale (axe Besançon-Paris).

Au niveau départemental, l'accessibilité ferroviaire est relativement aisée depuis les villes situées le long de la vallée du Doubs (Montbéliard) mais elle est plus difficile depuis les villes du Haut-Doubs (Morteau). Pour le secteur de Pontarlier, la liaison avec Besançon est assurée par bus.

A l'échelle de la région, l'offre ferroviaire est importante en direction de Dole et Belfort, mais moindre avec Lons-le-Saunier. Une offre cadencée par car a été mise en place (Livéo) pour assurer les liaisons entre Besançon et Vesoul. Malgré sa jeunesse, la régionalisation des transports ferroviaires (1993) a permis une amélioration de l'offre. De plus, les réflexions en cours, notamment celles liées au cadencement, devraient accroître l'attractivité de ce mode de déplacement et faciliter les liaisons vers Besançon.

Les liaisons entre Besançon et Dijon sont nombreuses (30 allers-retours quotidiens). Elles sont moins fréquentes en direction de Lyon mais restent compétitives par rapport à la voiture (7 liaisons par jour). En direction de l'Alsace, les liaisons sont contraintes du fait de la configuration sinueuse

de la ligne entre Besançon et Montbéliard (7 liaisons par jour pour Strasbourg). Toutefois, des progrès importants ont été réalisés entre Besançon et Mulhouse. Le sous-dimensionnement de la voie ferrée en direction de la Suisse génère des temps de parcours relativement élevés.

Enfin, l'accessibilité à Paris (6 liaisons par jour) bénéficie en partie de la grande vitesse, offrant ainsi un temps de trajet acceptable (2h35). De plus, une liaison directe avec l'aéroport Charles de Gaulle a été mise en place.

Un réseau ferré en pleine mutation

L'agglomération bisontine doit accueillir, en décembre 2011, la grande vitesse ferroviaire avec la mise en service de la branche est (Dijon-Mulhouse) de la LGV Rhin-Rhône et l'implantation, au nord de l'agglomération, d'une nouvelle gare TGV (gare Besançon Franche-Comté TGV) sur les communes d'Auxon-Dessus et d'Auxon-Dessous.

Afin d'améliorer l'accessibilité à cette nouvelle gare, la liaison ferrée entre le pôle Viotte et la gare Besançon Franche-Comté TGV sera réhabilitée. Elle permettra d'organiser les déplacements entre les deux gares (desserte TER et d'agglomération) et offrira un accès direct des TGV au centre de l'agglomération (gare Besançon Viotte).

La grande vitesse ferroviaire améliorera considérablement l'offre d'accessibilité et induira la requalification des échanges entre Besançon et les grandes villes françaises et européennes. En effet, de nouvelles villes seront desservies, la fréquence des trains sera augmentée et le temps de parcours sera réduit (Besançon-Marseille en 3h20 au lieu de 4h15 au minimum actuellement).

En termes de mobilité, la LGV aura pour conséquence une moindre utilisation des infrastructures ferroviaires existantes par les trains grandes lignes, mettant ainsi à disposition des sillons pour les trains régionaux et le fret.

Il s'agit alors de profiter de la nouvelle infrastructure afin de favoriser la mobilité des populations dans leurs échanges régionaux, nationaux et internationaux, à la fois :

- au sein du SCoT, en facilitant l'accès à la grande vitesse des populations venant de Besançon (mise en place d'un service ferroviaire entre Besançon Viotte et la nouvelle gare Besançon Franche-Comté TGV), de sa périphérie et des espaces plus éloignés,
- avec les territoires de proximité, en oeuvrant au renforcement des liaisons avec les villes de la région, de « Métropole Rhin-Rhône » (TER Grande Vitesse) notamment.

Au-delà de l'infrastructure de mobilité, une gare TGV est un équipement fort, dont le rayonnement s'inscrit à une échelle large, qu'il s'agit de mettre à profit afin de renforcer l'attractivité du territoire bisontin. En effet, la gare constitue l'infrastructure majeur de mobilité pour les habitants :

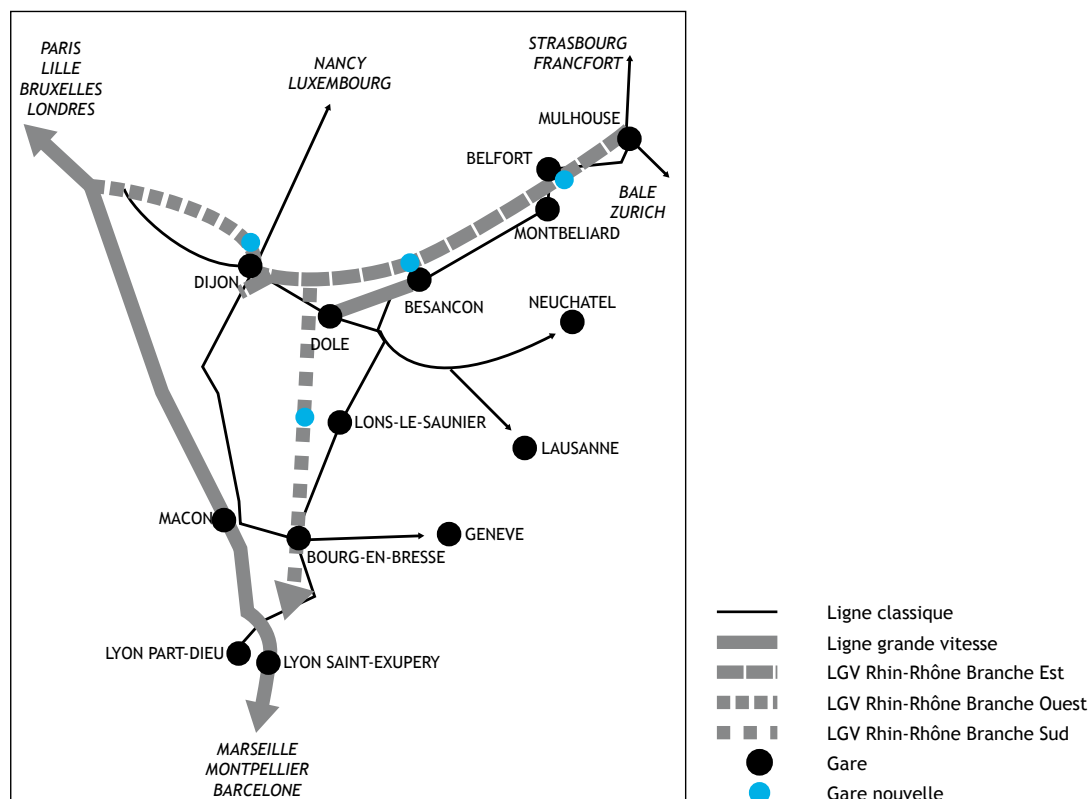
- de l'agglomération bisontine,
- des parties centrale et sud de la Haute-Saône, de Villersexel à Gray en passant par Vesoul,
- d'une large partie du département du Doubs (vallée du Doubs de Clerval à Saint-Vit, plateaux, Haut-Doubs de Morteau à Pontarlier),
- de la partie nord du Jura.

Un renforcement à plus long terme

Le projet de LGV Rhin-Rhône en cours avec la construction de la branche est entre Dijon et Mulhouse, doit être complété par la réalisation de deux autres branches.

Ces branches, dites ouest et sud, relient respectivement Dijon à Paris via la LGV Paris-Lyon et Dole à Lyon. La réalisation de ces lignes, dont le calendrier n'est pas encore défini, permettra à l'agglomération bisontine une connexion encore plus aisée aux grandes villes nationales et européennes (1h00 pour Besançon-Lyon contre 2h20 à l'heure actuelle).

Le projet de LGV Rhin-Rhône



Une accessibilité routière performante

L'autoroute A36 traverse d'est en ouest et l'irrigue via trois échangeurs (Besançon-Planoise, Besançon-Valentin et Besançon-Marchaux), tous situés dans la partie nord du territoire.

L'A36 réalise la jonction entre l'A35 (Strasbourg-Bâle) et l'A39 (Dijon-Lyon via le Jura), et entre l'A6 (Paris-Lyon via Dijon) et l'A31 (Dijon-Luxembourg). Elle facilite ainsi l'accessibilité à la plaine rhénane, au sillon rhodanien et aux espaces départementaux voisins (Côte-d'Or, Jura, Haut-Rhin).

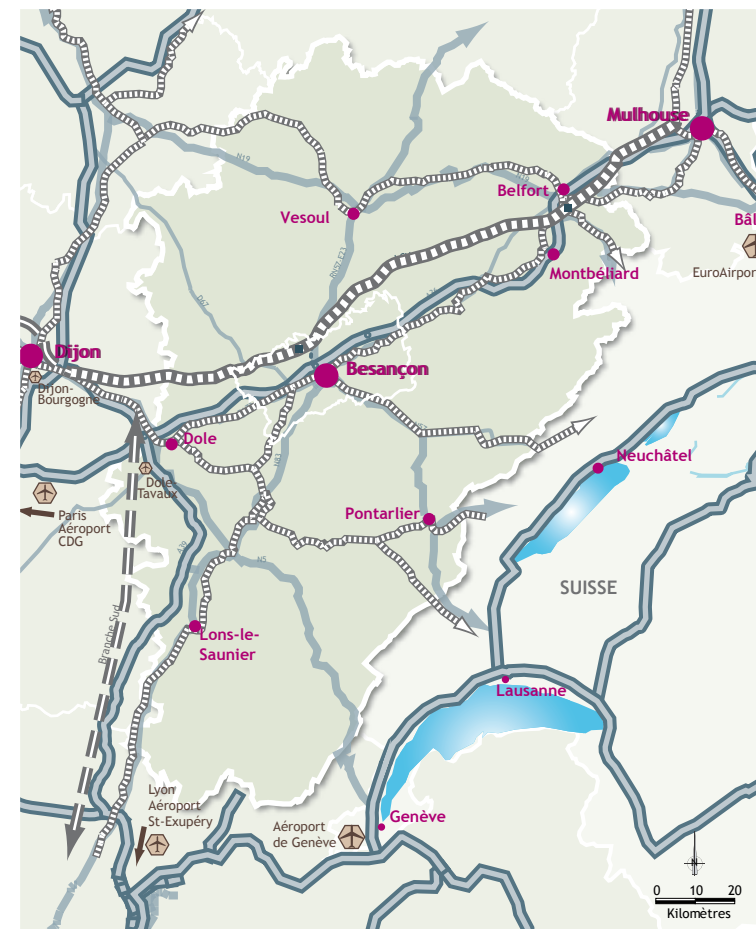
La route nationale 57, axe structurant du territoire, permet elle aussi une bonne accessibilité depuis le Benelux et l'Europe du sud via la Suisse. Cet axe stratégique de transit, en cours de doublement, joue également un rôle dans les déplacements régionaux (accessibilité depuis la Haute-Saône et le Haut-Doubs) et internes au SCoT.

Les autres routes constituent plutôt des liaisons régionales, voire départementales :

- Outre son rôle régional de liaison entre Besançon et Lons-le-Saunier, la RN83 permet également d'emprunter l'A39 à hauteur de Poligny,
- les RD673 et 683 irriguent la vallée du Doubs (de Chalon-sur-Saône à Mulhouse) en doublant l'A36,
- la RD 683 permet la liaison vers Lyon (Lons-le-Saunier, Bourg-en-Bresse), elle double l'A39 et irrigue le Jura,
- la RD673 dessert l'ouest de la Haute-Saône et permet la liaison avec Langres puis Paris via l'A5.

Au sein de l'agglomération bisontine, les infrastructures routières convergent essentiellement vers la ville centre. Toutefois, des voies de contournement au niveau des quartiers péri-centraux (Glacis, tunnel de la Citadelle...) ont été réalisées de manière à éviter la circulation en centre-ville. De même, un boulevard urbain traverse, d'est en ouest, les quartiers nord de la ville afin d'éviter la circulation sur les pénétrantes.

L'accessibilité au territoire



Infrastructures ferroviaires	Infrastructures routières	Infrastructures aéroportuaires
Réseau ferré	Autoroute / échangeur	Aéroport international
LGV (en construction)	Routes nationales	Aéroport régional
LGV (à l'étude)	Routes départementales structurantes	
Gare TGV		

AudaB 2010

Plus récemment, des voies de contournement ont été mises en service à la fois pour irriguer le trafic de transit (échanges nord-sud de la RN57) mais aussi pour structurer les déplacements tangentiels internes au territoire. Ainsi, la voie des Montboucons, située entre l'échangeur de l'A36 (Besançon-Valentin) et Micropolis, est venue se greffer à un premier tracé entre Micropolis et Beure.

Des accès routier en cours de structuration

La voie des Mercureaux, qui permettra le contournement de Besançon par le sud et dont l'ouverture est programmée pour mi-2011, permettra d'améliorer l'accessibilité au Plateau et rendre la RN57 plus attractive pour le trafic de transit.

Le maintien en voie simple du tronçon entre Beure et Micropolis devrait conduire à de très grosses difficultés de circulation qui pourraient pénaliser une grande partie ouest du territoire.

Enfin, la portion manquante du contournement de Besançon, située au nord-est de l'agglomération, pénalise les échanges avec l'est du territoire.

Une accessibilité moyenne aux grandes infrastructures aéroportuaires

Dépourvue d'une infrastructure aéroportuaire majeure, Besançon dispose cependant d'une accessibilité à plusieurs aéroports :

- l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle (2h40 en TGV), second aéroport européen pour sa fréquentation, est quotidiennement desservi, depuis Besançon, par le TGV, mais il n'existe qu'un seul aller-retour.
- l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse propose des vols réguliers vers les principales villes européennes. Sa desserte routière

(1h40) est aisée et un accès ferroviaire direct est en projet. Cet aéroport est utilisé par les acteurs économiques locaux.

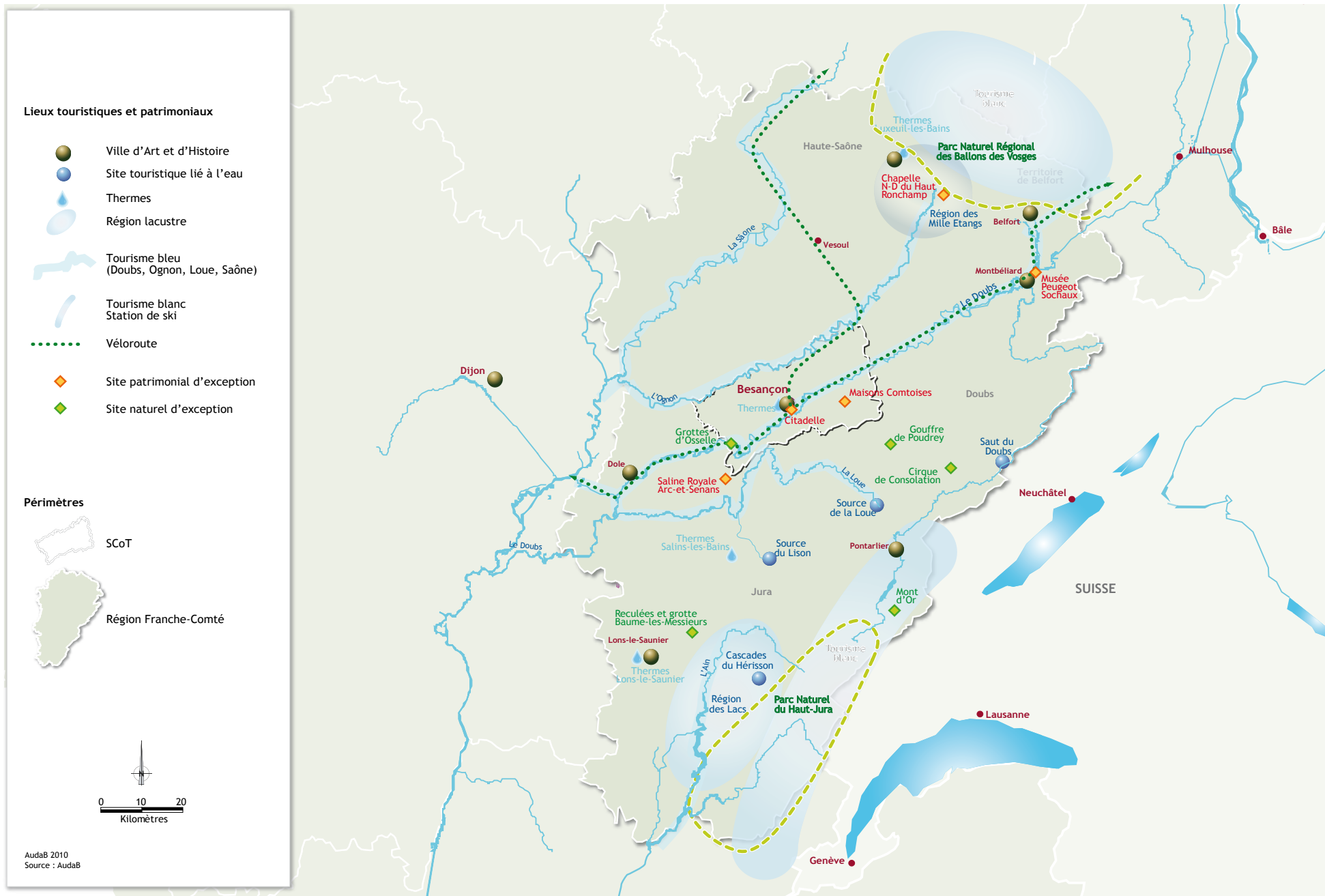
- l'aéroport de Genève propose de nombreux vols à destination des villes européennes. Son accessibilité est toutefois peu aisée en voiture (1h50) et complexe en train.
- l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry propose des vols réguliers vers les principales villes françaises et européennes. Son accessibilité en voiture est longue (près de 2h10). De plus, aucune liaison ferroviaire directe n'existe depuis Besançon alors que l'aéroport possède une gare TGV. Toutefois, le tracé en projet de la branche sud de la LGV Rhin-Rhône pourrait permettre un accès plus aisé.

A l'échelle régionale, l'aéroport de Dijon-Bourgogne (27 000 passagers tous types en 2008) fait l'objet d'une réflexion quant à ses possibilités de développement afin d'accueillir des vols charter (lignes régulières à destination de Bordeaux et Toulouse) et fret.

L'aéroport de Dole-Tavaux (14 500 passagers tous types en 2008), dont l'exploitation a été confiée au groupe Keolis-CCI fin 2009, prévoit de développer son activité.

Enfin, au niveau local, le SCoT possède deux aérodromes : Besançon-La Vèze, destiné à une clientèle d'affaires et à l'activité de l'hôpital de Besançon, et Besançon-Thise, pour les loisirs.

Le tourisme, le patrimoine et l'offre culturelle



4/ Le tourisme, le patrimoine et l'offre culturelle

Besançon, ville à taille humaine, d'art et d'histoire (tourisme urbain), proche de la nature, de sites touristiques d'exception et de grands espaces récréatifs (tourismes vert, bleu et blanc), concentre divers atouts participant à son attractivité.

En 2007, le tourisme d'affaire représente 70% des nuitées enregistrées à Besançon, pour 30% de tourisme de loisirs. La clientèle étrangère représente 14% des nuitées. Depuis 2005, le nombre de nuitées reste relativement stable.

La Ville de Besançon et le Grand Besançon, en lien avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, ont décidé d'élaborer une stratégie commune de développement touristique adopté au 1^{er} semestre 2010. Le Schéma de développement touristique 2010-2016 s'organise autour de cinq actions structurantes :

- Intensifier l'accueil touristique et la mise en réseau des sites ;
- Favoriser le développement d'un hébergement touristique diversifié ;
- Faire de Besançon une destination de tourisme d'affaire et de congrès ;
- Positionner Besançon sur les marchés touristiques en mutation (e-tourisme...) ;
- Relever ensemble le défi du tourisme.

Une région disposant de réelles potentialités

L'agglomération bisontine et ses environs, porte d'entrée majeure vers le Haut-Jura et le Haut-Doubs, disposent d'un gisement touristique riche :

- en termes de tourisme urbain :
 - La Citadelle s'insère dans l'œuvre plus large des fortifications de Vauban et est considérée comme l'un des chefs-d'œuvre de l'architecte,
 - Besançon fait partie, avec d'autres villes régionales (Dole, Montbéliard...), du réseau national des « Villes d'Art et d'Histoire »,
 - La « vieille ville » de Besançon est constituée de l'un des ensemble architecturaux les plus homogènes de France (secteurs sauvegardés de la Boucle et de Battant),
 - Besançon bénéficie de la proximité de nombreuses villes thermales (Salins-les-Bains, Luxeuil-les-Bains...).
- en termes de tourisme culturel :
 - La Saline Royale d'Arc-et-Senans, classée patrimoine mondial de l'Unesco,
 - Le réseau des châteaux situés le long des vallées du Doubs et de l'Ognon,
 - La chapelle de Ronchamp en Haute-Saône oeuvre de Le Corbusier,
 - Le musée des maisons comtoises à Nancray,
 - Le potentiel à venir représenté par les forts situés à Besançon (ou en limite communale).
- en termes de tourisme vert, bleu et blanc :
 - Des sites naturels d'exception comme les grottes d'Osselle, le cirque de Consolation, les Reclusées ou

encore les sources de la Loue et du Lison, le site des cascades du Hérisson...

- Des espaces récréo-touristiques majeurs comme les vallées du Doubs (véloroute de Nantes à Budapest, aménagements pour le tourisme fluvial...), de l'Ognon, de la Loue et de la Saône, la région des lacs du Jura, la région des mille étangs ou les massifs du Jura et des Vosges avec les sports d'hiver...

Des hébergements touristiques tournés prioritairement vers le milieu de gamme

Le SCoT totalise 94 hébergements touristiques, soit une capacité d'accueil de 5 512 lits. Les hôtels représentent 70% de l'offre totale de lits touristiques du SCoT, les campings 21,9%, les gîtes d'étapes et de séjour, les locations de meublés et les chambres d'hôte 8,1%.

L'offre hôtelière se concentre dans le Grand Besançon, elle totalise 36 établissements pour un total de 3 602 lits. Les établissements deux étoiles sont les plus présents (22 hôtels, soit 1 610 lits), deux établissements offrent des prestations d'un 3 étoiles et l'offre haut de gamme (quatre et cinq étoiles) est inexistante en 2010 et la capacité d'accueil maximale des hôtels est de 250 personnes.

Les hébergements touristiques du SCoT

	Hôtels		Campings		Autres types d'hébergements	
	Nombre	Capacité lits	Nombre	Capacité lits	Nombre	Capacité lits
CA du Grand Besançon	36	3700	3	491	31	287
CC de la Bussière	0	0	0	0	1	6
CC des Rives de l'Ognon	0	0	1	300	2	17
CC de Vaite - Aigremont	2	52	1	24	6	57
CC du Val de la Dame Blanche	3	112	2	390	2	17
CC du Val Saint-Vitois	1	14	0	0	4	45
Total SCoT	42	3878	7	1205	46	429

Sources : données croisées CDT (2007), Préfecture, Office du tourisme de Besançon - traitement AudaB

Une offre culturelle notable

Besançon dispose, en son cœur historique, d'équipements culturels majeurs tels que l'Opéra-Théâtre, le Nouveau Théâtre (Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté) ou encore le Théâtre de l'Espace.

En matière de musique et d'art, l'Orchestre de Besançon Franche-Comté, l'Ecole régionale des beaux-arts, le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et le Fond régional d'art contemporain (FRAC) enrichissent l'offre culturelle. La Cité des arts et de la culture, réunira le CRR et le FRAC au sein d'un grand pôle culturel. Celle-ci permettra aux deux établissements de disposer de locaux plus fonctionnels, de travailler en synergie et permettra à la Franche-Comté renforcer son rayonnement.



Afin de pallier l'absence de salles de concert destinées aux musiques actuelles, la Ville construit actuellement un équipement adapté, la Salle des musiques actuelles (SMAC), qui accueillera des concerts et spectacles musicaux et favorisera la création locale en proposant des locaux de répétitions.

A l'échelle de la métropole Rhin-Rhône, le Zénith de Dijon ou la nouvelle salle de spectacle de Montbéliard (l'Axone) complète cette offre de spectacle ou de concerts.

Le SCoT est doté de sept musées dont cinq sont situés à Besançon : le musée des Beaux-Arts et de l'Archéologie, le musée du Temps, le musée Comtois, le musée de la résistance et de la déportation et le musée d'histoire naturelle. En dehors de la ville centre, le SCoT comprend également le musée de plein air des maisons comtoises situé à Nancray et le musée des armées Lucien Roy localisé à Beure. La Citadelle constitue le premier site touristique de Franche-Comté, avec près de 263 000 visiteurs en 2008.

Le SCoT compte trois complexes cinématographiques : deux sont situés à Besançon (dont un d'art et essai). Le troisième est installé à Ecole-Valentin.

La ville dispose d'un parc des expositions (Micropolis) permettant d'accueillir des manifestations importantes (spectacles, foires, congrès, salons...).

Enfin, plusieurs manifestations sont organisées à Besançon autour de la musique et de la littérature (Festival international de musique de Besançon Franche-Comté, Herbe en zik, spectacles de rue, Mots doux...).

Une volonté de rayonner avec l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

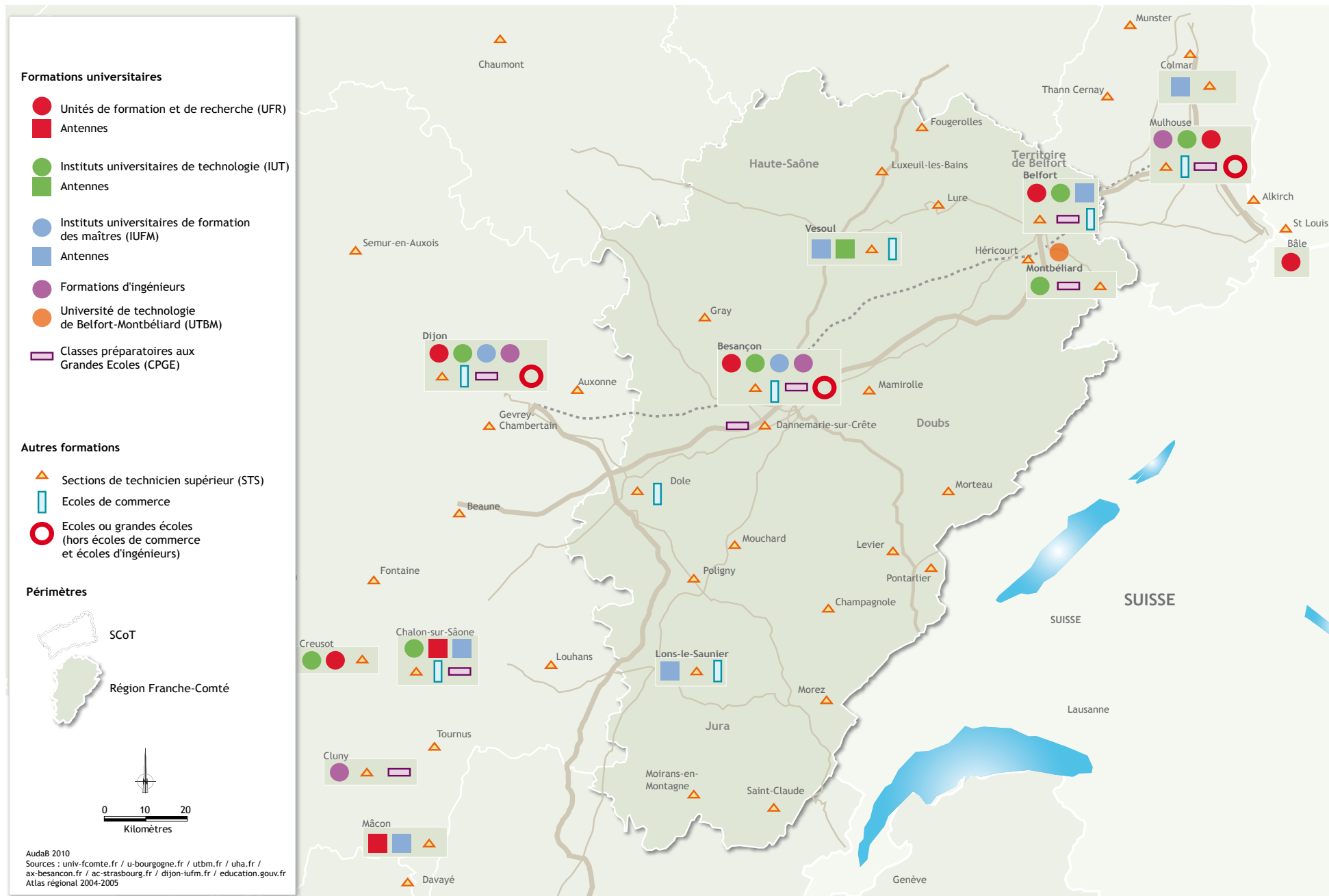
La richesse du patrimoine bisontin fait l'objet, depuis de nombreuses années, d'opérations importantes en termes de valorisation. De nombreux dispositifs assurent aujourd'hui la protection du patrimoine : deux secteurs sauvegardés (2^{ème} de France en termes de superficie), plus de 150 monuments inscrits et plus de 30 classés sur l'Inventaire des Monuments Historiques.

Fort de ses atouts patrimoniaux, la Ville de Besançon a souhaité, dès 2002, préparer une candidature pour une inscription de son site au patrimoine mondial de l'Unesco. L'association « Réseau des sites majeurs de Vauban » a été créée en 2005 afin de fédérer les quatorze sites nationaux proposés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Par décision du Comité du patrimoine mondial lors de sa 32^{ème} session du 7 juillet 2008, les fortifications Vauban, représentées par 12 sites français, sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.



L'enseignement supérieur



5/ Les grands équipements structurants

Un enseignement supérieur de qualité, localisé majoritairement à Besançon

la Franche-Comté compte un peu plus de 31 000 étudiants. L'agglomération bisontine accueille les deux tiers de cette population, soit près de 20 600 étudiants, dont 4 600 dans des formations supérieures autres que celles dispensées par les universités.

L'Université accueille une grande majorité des étudiants présents à Besançon. Son maintien et son développement représentent un enjeu important pour le dynamisme local puisque près d'une bisontin sur six est étudiant. Lors de la rentrée 2008-2009, l'Université de Besançon compte 14 312 inscrits (hors CTU, centre de télé-enseignement universitaire), ce qui représente près de 80% des effectifs universitaires de la région Franche-Comté.

En 2008-2009 l'UFC compte 19 188 étudiants, soit une baisse de 1,7% par rapport à 2007-2008. Cette évolution globale est conforme au niveau national. Localement le cursus licence subit une baisse plus forte que le niveau national. En revanche, le cursus master se maintient et les doctorats progressent de +2%.

Le nouveau contrat quadriennal de développement 2008-2011 pour l'Université de Franche-Comté s'appuie sur l'ouverture sur le monde socio-économique et culturel, l'ouverture au partenariats tels que le PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur), l'ouverture avec les écoles ou universités limitrophes et enfin, l'ouverture à l'international.

Il vise quatre objectifs visant à conforter les points forts développés les années antérieures :

- proposer une offre de formation lisible et améliorer réussite et insertion professionnelle ;
- développer la recherche universitaire et la valorisation ;
- rendre l'université attractive par les services offerts aux étudiants ;
- conforter la gouvernance de l'université et sa politique d'ouverture.

A l'exception des établissements de Dannemarie-sur-Crète et de Mamirolle, comptant respectivement 126 et 199 inscrits, les locaux d'enseignement supérieur sont tous localisés à Besançon, principalement sur trois sites : centre-ville, Bouloie et Hauts du Chazal. Le centre-ville et la Bouloie accueillent la grande majorité des effectifs.

Le Centre de Linguistique Appliquée (CLA) contribue fortement au rayonnement de Besançon. Créé en 1958, il est spécialisé dans l'enseignement des langues à usage professionnel. Il constitue un centre multilingues (10 langues enseignées), ainsi qu'un centre international (125 nationalités, 3 000 étudiants par an).

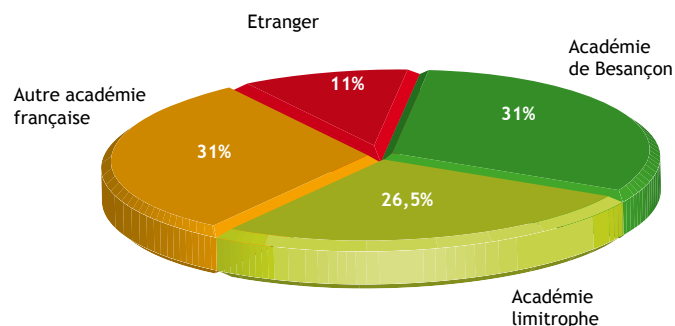


Une université attractive

Alors que les DUT et les licences professionnelles rayonnent essentiellement sur l'académie de Besançon et les académies limitrophes, l'aire de recrutement s'élargit aux autres académies et à l'étranger pour les master et les doctorats. Ainsi, 45% des doctorants bisontins ont précédemment obtenu leur baccalauréat dans une autre académie que celle de Besançon.

Le nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits avec un diplôme étranger admis en équivalence n'a cessé de croître à l'UFC. Cette évolution témoigne de l'attractivité de l'établissement auprès des étudiants ayant débuté leur formation dans un autre pays. Ils représentent 11% des étudiants de l'UFC.

Répartition des nouveaux entrants par académie du bac ou de l'équivalence 2008-2009



Source : Apogée - université de Franche-Comté

Les laboratoires de recherche situés au sein du SCoT développent essentiellement des relations industrielles avec les territoires localisés hors de Franche-Comté et participent modérément au développement économique régional.

Les principaux laboratoires de recherche reconnus à Besançon sont ceux travaillant autour des microtechniques (FEMTO- ST couvrant différentes thématiques et possédant ainsi une reconnaissance nationale et internationale avec le label Carnot), des sciences humaines et de la recherche médicale. A Besançon, la recherche compte 1 200 enseignants-chercheurs, 800 ingénieurs et techniciens, 110 chercheurs et personnels de grands organismes, 35 unités de recherche dont 8 sont associées au CNRS.

La concurrence entre les grands pôles universitaires se renforce, notamment pour ce qui concerne Besançon avec des pôles plus importants en taille et en nombre de cycles situés à proximité (Strasbourg, Lyon, Nancy-Metz...). La majorité des étudiants franc-comtois n'étudient pas dans l'agglomération bisontine, se dirige, tout au long des différents cycles universitaires, vers ces pôles.

La création d'un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) commun aux universités de Franche-Comté et de Bourgogne constitue le premier pas vers le rapprochement des deux universités et la constitution d'un pôle d'enseignement supérieur de taille importante.

Ainsi, l'association « Université fédérale » regroupera plus de 50 000 étudiants et 3 000 enseignants-chercheurs et permettra une mutualisation des moyens afin d'offrir une offre de formation plus cohérente et plus concurrentielle face aux grandes universités.



Des équipements de santé de pointe

L'agglomération bisontine dispose d'un CHU (Centre Hospitalier Universitaire) réparti sur deux sites, l'hôpital Saint-Jacques (417 lits) et l'hôpital Jean Minjot (1 285 lits).

Un pôle santé est actuellement en cours de création dans le quartier des Hauts de Chazal. L'objectif est de favoriser les liens entre les professionnels de la santé, les universitaires et les laboratoires de recherche. A terme, ce pôle regroupera les deux hôpitaux actuels de la capitale comtoise mais aussi la faculté de médecine et de pharmacie, l'institut fédératif régional du cancer et l'établissement français du sang.



L'Unité psychiatrique de Novillars propose 266 lits auxquels s'ajoutent 78 places réparties sur 6 sites dispersés dans le territoire bisontin.

L'offre hospitalière est complétée par des cliniques privées, principalement dans les domaines de la chirurgie, la médecine et la gynécologie-obstétrique, totalisant près de 460 lits. S'y ajoutent deux centres de réadaptation, ainsi que des hôpitaux de jour et des structures d'accueil, mais en quantité insuffisante.

En lien avec le CHU et l'établissement français du sang, l'ingénierie cellulaire et tissulaire est, depuis plus de vingt ans, un domaine d'excellence à Besançon. Cette activité de pointe est un secteur d'avenir qui se développe notamment dans le cadre des activités de transplantation et de thérapies cellulaires et tissulaires. Le projet de ville propose de soutenir ce pôle d'excellence afin qu'un institut de bio-ingénierie capable de rassembler les acteurs privés et publics puisse se créer à Besançon. La mise en place d'un institut de cancérologie viendra compléter ce secteur.

En mai 2009, les CHU de Dijon et de Besançon ont signé un accord cadre de partenariat dans l'objectif d'améliorer l'efficacité des deux établissements tant en matière de soins que de recherche et d'enseignement. Cette coopération permettra à la population de bénéficier des derniers acquis du progrès médical, de conforter les domaines d'excellence des deux CHU et de faire émerger de nouvelles modalités de prise en charge.

L'excellence médicale développée à Besançon s'appuie également sur l'aérodrome de la Vèze, utilisé pour l'acheminement d'équipes médicales et de greffes.

Des équipements sportifs nécessaires à la capitale régionale

Les équipements sportifs bisontins sont constitués de quatre infrastructures majeures permettant la pratique du sport de haut niveau : le stade Léo Lagrange (11 500 places), le Palais des Sports (4 200 places), la piscine-patinoire La Fayette et la piscine Mallarmé.

A Besançon, les complexes sportifs de la Malcombe (22 hectares), de Saint-Claude et de la Bouloie proposent une offre large (salle omnisports, terrains sportifs...).

Enfin, de nombreuses manifestations sportives (Diagonale du Doubs...) participent au rayonnement du territoire.

6/ Synthèse

L'agglomération bisontine, qui connaît une croissance démographique depuis plusieurs décennies, confirme son dynamisme.

Même si son attractivité et son rayonnement se développent principalement à l'échelon régional, elle a su trouver une place au sein des agglomérations du Grand Est.

L'agglomération bénéficie d'une image de grande qualité de vie et de qualité environnementale indiscutable (proximité à la nature, ville à taille humaine...) qui se vérifient facilement. Une accessibilité aisée à d'importants sites patrimoniaux et naturels d'exception renforcent son image d'agglomération verte.

Par ailleurs, elle dispose d'une bonne accessibilité : elle est desservie par le TGV, bénéficie de liaisons ferroviaires nationales, est irriguée par trois échangeurs de l'A 36, se situe sur l'axe nord-sud reliant le Benelux à l'Italie via la Suisse et possède un réseau routier interne relativement performant, bien que quelques difficultés subsistent en raison d'un contournement incomplet.

La qualité et la diversité de son enseignement supérieur en font une agglomération attractive pour de nombreux étudiants de la région. Ses spécialisations dans l'enseignement des microtechniques mais aussi dans le domaine du bio-médical (...) attirent des étudiants d'autres régions, mais en faible quantité.

Enfin, une offre en équipements culturels, sportifs, de loisirs (...) variée et large, lui permet d'accroître son attractivité.

Cependant, comprise au sein d'un chapelet de grandes agglomérations situées le long du couloir reliant le Rhin au Rhône, la capitale comtoise ne possède pas la taille suffisante lui permettant de jouer un rôle majeur à l'échelle supra-régionale. Au-delà de ses limites, son aire d'influence est rapidement confrontée à celles d'autres agglomérations du Grand Est.

A l'image de nombreuses capitales régionales de taille moyenne, l'agglomération bisontine entreprend aujourd'hui de travailler à d'autres échelles.

Elle a ainsi été à l'initiative de la mise en place de « Métropole Rhin-Rhône », territoire partenarial de réflexions et de projets à l'échelle métropolitaine, destiné à rayonner aux échelles nationale et européenne.

L'agglomération s'est également attachée à soutenir le projet de LGV Rhin-Rhône, consciente de la nécessité de travailler à une accessibilité renforcée à l'échelle européenne. L'arrivée du TGV fin 2011 placera ainsi Besançon au cœur de la grande vitesse européenne.

7/ Principaux enjeux relatifs au rayonnement de Besançon

Rayonnement du territoire

- Renforcer le rôle et le rayonnement de l'agglomération bisontine par un développement économique de pointe dans les secteurs d'activités spécialisées, une accessibilité au territoire améliorée, l'implantation de grands équipements...
- Participer à la mise en œuvre d'un partenariat actif dans « Métropole Rhin-Rhône », réseau pertinent pour une reconnaissance aux échelles nationale et européenne.
- Entreprendre une collaboration forte et durable avec les territoires institutionnels limitrophes pour bâtir un projet de territoire cohérent et durable.

Rayonnement économique

- Diversifier le tissu économique et accompagner la spécialisation renforcée des activités de pointe qui permettent le rayonnement économique de l'agglomération bisontine (hôtel d'entreprises, incubateur,...).
- Travailler à une coopération forte avec les agglomérations de « Métropole Rhin-Rhône » pour œuvrer à la spécialisation des territoires et éviter leur mise en concurrence.
- Intégrer plus encore les pôles de compétitivité, atouts économiques majeurs pour le territoire, au tissu économique (renforcer la collaboration entre entreprises, unités de recherche et centres de formation pour favoriser l'innovation).
- Conserver une activité agricole de production en encourageant la diversification.
- Faire jouer à la capitale régionale un rôle de faire-valoir agricole.

Tourisme, patrimoine et offre culturelle

- Saisir l'opportunité de l'arrivée de la LGV fin 2011 pour capter de nouvelles clientèles.
- Valoriser l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco et la préservation de l'environnement proche de la citadelle.
- Consolider l'offre culturelle afin de renforcer l'image et le rayonnement du territoire.
- Mettre en réseau les offres touristiques, de loisirs et culturelles à l'échelle régionale.

Grands équipements structurants

- Renforcer le rayonnement de l'enseignement supérieur par une plus grande cohérence de la carte de formation (PRES Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de « Métropole Rhin-Rhône »), un lien permanent avec les besoins des entreprises pour le développement de filières et la nécessité d'une diversification des métiers d'encadrement pour attirer et conserver les jeunes diplômés.
- Renforcer la collaboration entre l'enseignement supérieur, la recherche-développement et le monde de l'entreprise.
- Poursuivre la spécialisation médicale pour maintenir la reconnaissance et le renforcement des liens recherche-entreprise (Témis Santé,...).